

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N°2022.00180

PROGRAMMATION 2022 DU CONTRAT DE VILLE - DEUXIEME TRANCHE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 25 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220414-D20220018010

DATE D’AFFICHAGE :25 avril 2022

Pouvoirs :

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. David FARA,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Philippe DENIS,
M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves MORAND

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022

PROGRAMMATION 2022 DU CONTRAT DE VILLE - DEUXIEME TRANCHE

La loi du 21 février 2014 de programmation de la ville et de la cohésion urbaine redéfinit les quartiers prioritaires à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté et instaure un nouveau contrat, le Contrat de Ville Urbain et Social pour la période 2015-2020.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2015, le Contrat de Ville 2015-2020 a été adopté. Ce Contrat de Ville est constitué d'un contrat cadre porté par Saint-Etienne Métropole et décliné en conventions d'application communales et thématiques. Il définit une nouvelle géographie prioritaire, et cible ainsi 39 quartiers sur 12 communes, concernant 70 000 habitants.

Les quatre priorités repérées sur le territoire pour réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain sont les suivants :

- renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants ;
- améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération ;
- développer l'activité économique et favoriser l'emploi ;
- promouvoir les valeurs de la République, la laïcité, et la lutte contre les discriminations.

Un protocole d'engagements réciproques et renforcés qui actualise les priorités du Contrat de Ville et les engagements notamment de l'Etat et de Saint-Etienne Métropole pour la période 2020 à 2022 a été approuvé par le Bureau Métropolitain du 16 janvier 2020.

Pour 2022, un appel à projets a été lancé le 9 novembre 2021. Suite à cet appel à projets :

- 338 projets ont été recensés ;
- 90 projets sollicitent le soutien financier de Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau, en date du 10 mars 2021 a validé une première tranche de la programmation 2022. Au titre de la deuxième tranche de programmation du Contrat de Ville, Il est proposé de soutenir financièrement 7 projets qui représentent un financement total de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 44 746 € en crédits de fonctionnement répartis de la manière suivante :

PRIORITES DU CONTRAT DE VILLE	Nombre d'actions	Montant accordé
PILIER 1/Renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants (fonctionnement)	1	7 000 €
PILIER 3/ Développer l'activité économique et favoriser l'emploi (fonctionnement)	6	37 746 €
TOTAL	7	44 746 €

Le détail des différentes actions soutenues au titre de la présente programmation est annexé à la présente délibération.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le contenu de la 2^{ème} tranche de la programmation 2022 du Contrat de ville ;**
- **approuve la participation financière de Saint-Etienne Métropole à cette programmation pour un montant total de dépenses de 44 746 € en crédits de fonctionnement ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager toutes les démarches administratives correspondantes et à signer tous les actes afférents ;**
- **les dépenses et recettes de fonctionnement correspondantes seront imputées sur les chapitres 11 et 65 du budget politique de la ville 2022 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU

ANNEXE 1

Priorité n°1 : Renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
Fonds de participation des habitants FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX LOIRE	Action transversale métropole	Contribution au développement du pouvoir d'agir des habitants et des collectifs en renforçant les liens, échanges entre habitants, entre habitants et institutions, entre habitants et associations. Soutien des habitants dans leur capacité à s'approprier leur environnement, prendre des initiatives, monter des projets pour et par les habitants, en favorisant les parcours d'engagement notamment par l'implication des porteurs de projets dans la gouvernance du dispositif.	51 000€	7 000 €
TOTAL PRIORITE N°1			51 000	7 000

Priorité n°3 : Développer l'activité économique et favoriser l'emploi

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
Entreprises et quartiers : consolidons les liens FOREZ ENTREPRENDRE	SEM	<ul style="list-style-type: none"> · Permettre aux habitants du quartier de connaître les entreprises et les métiers · Eviter le décrochage scolaire des jeunes en les orientant le plus tôt possible vers des formations liées aux besoins des entreprises locales · Développer le PAQTE et ses actions auprès des entreprises locales · Poursuivre et renforcer le partenariat entre les structures pour construire des parcours cohérents vers l'emploi pour les habitants des QPV 	31 400 €	10 000 €
Apprentis solidaires AFEV	SEM	<p>Développer des actions en faveur de l'insertion professionnelle de jeunes des quartiers populaires :</p> <p>En 2022, l'AFEV développera la 4ème année du programme Apprentis Volontaires. Il s'agit de travailler avec 10 jeunes en service civique en amont d'une entrée en apprentissage, sur les savoirs être requis en entreprise.</p> <p>Le partenariat initial avec le G EIQ BATISCAFFE pour des projets d'alternance dans les métiers du bâtiment se poursuit. Cependant une ouverture à d'autres domaines d'activités est proposée cette année grâce à une collaboration avec le GRETA et l'IFAC afin de permettre la mise en place de parcours dans les métiers de l'animation et la petite enfance.</p>	54 000 €	4 000 €
Coacher votre réussite AURORA	SEM	<ul style="list-style-type: none"> · Optimiser ses ressources internes, compétences et valeurs afin de réussir une candidature pour un emploi à l'aide d'un CV vidéo et réussir un entretien d'embauche. · Améliorer sa confiance et estime de soi ainsi que sa motivation · Définir un projet de vie précis pour les 5 ans à venir. 	16 192 €	6 746 €

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
Apprenti de demain CREPI 42 43	SEM	<ul style="list-style-type: none"> · Favoriser l'accès à l'apprentissage de jeunes primo-arrivants en s'appuyant sur le réseau d'entreprises engagées au sein du CREPI et en proposant une offre d'accompagnement spécifique pour ce public · Contribuer, à juste hauteur, à valoriser et développer l'apprentissage · Répondre à une problématique d'attractivité et de recrutement dans des secteurs en tension (BTP, Industrie, Métier de bouche...) 	25 800 €	8 000 €
Passer'elles CREPO 42 43	SEM	<ul style="list-style-type: none"> · Accompagner des femmes éloignées de l'emploi dans leur autonomie via l'accès à un emploi · Les faire gagner en confiance et apprendre à se valoriser, se projeter en emploi de manière plus sereine en ayant en partie résolu les problématiques de garde d'enfants, de mobilité et accéder à un emploi pour être économiquement autonome · Sensibiliser les employeurs sur l'égalité professionnelle · Favoriser le développement économique et social de Saint-Etienne et sa couronne et des vallées de l'Ondaine et du Gier à travers l'engagement sociétal des entreprises pour l'emploi 	15 600 €	5 000 €
Stratégie marque employeur CREPI 42 43	SEM	<ul style="list-style-type: none"> · Inverser les rôles et positionner l'entreprise dans la posture de convaincre des personnes en recherche d'emploi ou de formation. · Permettre à l'entreprise de faire connaître ses métiers et les démystifier, présenter ses engagements sociétaux et d'innovation sociale, ses modalités de recrutement, d'intégration et de formation, décrire l'ambiance de travail. · Répondre à une problématique d'attractivité et de recrutement. · Permettre au DE de prendre en compte la globalité d'un poste. · Découvrir des entreprises, des métiers, des conditions de travail. · Candidater en adaptant sa candidature en fonction de la "Marque employeur" de l'entreprise. 	33 400 €	4 000 €
		TOTAL PRIORITE 3	176 392 €	37 746 €

